Tableau n°1.1.19 ter

Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalino-terreux ainsi que par le chromate de zinc

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles d'engendrer cette maladie
A-Cancer broncho-pulmonaire primitif	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Fabrication et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins. Fabrication du chromate de zinc. Travaux de mise au bain dans les unités de chromage électrolytique dur.
B- Cancer des cavités nasales	d'exposition	Fabrication, manipulation et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins. Fabrication de chromate de zinc.